



Strasbourg, le 16 avril 2008

RL/BU (2008)1

**RESEAU EUROPEEN D'ECHANGE D'INFORMATIONS ENTRE LES  
RESPONSABLES ET LES ENTITES CHARGES DE LA FORMATION DES  
MAGISTRATS**

**(RESEAU DE LISBONNE)**

Site Internet du Réseau de Lisbonne: [www.coe.int/lisbon-network](http://www.coe.int/lisbon-network)

**SEPTIEME REUNION DU BUREAU  
Palais de l'Europe (salle 15), Strasbourg, 14 mars 2008**

**RAPPORT DE REUNION**

Note du Secrétariat établie par la  
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

1. Le **Bureau** du Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats (Réseau de Lisbonne) a tenu sa septième réunion le 14 mars 2008 au Palais de l'Europe à Strasbourg dans la composition qui suit :
  - Mme Edith Van den BROECK (Belgique)
  - Mme Stefica STAZNIK (Croatie)
  - M. Shota RUKHADZE (Géorgie)
  - Mme Nuria BASSOLS MUNTADA (Espagne), accompagnée par M Francisco PUIG BLANES, responsable des relations extérieures à l'Institut de formation des juges d'Espagne
  - Mme Iryna VOYTYUK (Ukraine).
2. Le Secrétariat souhaite la bienvenue aux participants et particulièrement aux nouveaux membres du Bureau élus au titre de la Croatie, la Géorgie et l'Espagne. Il informe par ailleurs le Bureau que M. Jean Claus est désormais remplacé par Mme Ana Rusu comme Secrétaire du Réseau..
3. L'ordre du jour, tel qu'adopté par le **Bureau**, figure en Annexe au présent rapport.
4. Le **Bureau** décide ensuite, à l'unanimité, de confier la présidence du Réseau de Lisbonne à Mme Iryna VOYTYUK, Directrice de l'Académie de Justice d'Ukraine.

#### **Information par le Président et le Secrétariat**

5. La Présidente remercie les membres du **Bureau** pour la confiance qu'ils lui ont accordée au travers de son élection, qui constitue une chance pour l'Académie de Justice d'Ukraine d'être d'avantage impliquée dans les travaux du Réseau.
6. Le Secrétariat informe les participants des changements récents au sein de la DG-HL: Mme Margaret KILLERBY a été nommée au poste de Directrice de la coopération en remplacement de M Roberto LAMPONI, appelé à d'autres fonctions.

Le Secrétariat porte à la connaissance du **Bureau** les travaux en cours d'examen par la CEPEJ en vue de la préparation du nouveau rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens. Dans la Grille d'évaluation envoyée aux autorités de chaque Etat membre figure, *inter alia*, des questions ayant trait à la qualité de la justice, aux délais de procédure et à la formation des magistrats. Quant à l'activité du CCJE, il est pertinent de mentionner l'avis N°10 (2007) sur « Le Conseil de la Justice au service de la société » rendu public l'année dernière. Cet avis dispose, entres autres, qu'une des compétences larges du Conseil de la Justice devrait être de veiller sur la formation des magistrats. Par ailleurs, en 2008, le CCJE travaille sur un projet d'avis sur la qualité des décisions judiciaires – sujet lié à la formation des magistrats, aux techniques et procédures de rédaction des décisions, etc.. Le CCPE a rendu son Avis N°1 (2007) sur « Les moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal », dans lequel on peut noter également un lien étroit avec la

formation des magistrats en matière de connaissance des divers instruments internationaux en matière pénale ainsi que de langues étrangères afin de pouvoir rédiger et comprendre les demandes d'entraide de manière appropriée.

7. Le Secrétariat informe le **Bureau** qu'il s'est rendu à Bruxelles, le 4 février 2008 à l'invitation du REFJ (Réseau Européen de Formation Judiciaire) pour assister à la réunion d'experts sur l'avenir de la formation judiciaire. Cet événement a été une occasion de rappeler notamment les axes principaux de la coopération entre le REFJ et le Réseau de Lisbonne et la possibilité pour ce dernier d'offrir une interface entre le REFJ et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres de l'UE.

### **Préparation de la 10<sup>ème</sup> réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Palais de l'Europe, Strasbourg, 30 – 31 octobre 2007)**

8. En vue de la préparation de la 10<sup>ème</sup> réunion plénière du Réseau qui se tiendra à Strasbourg les 30 et 31 octobre 2008, le **Bureau convient** de garder le format des réunions précédentes: table ronde sur les développements récents de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, session d'étude, relations avec d'autres instances au sein et hors du Conseil de l'Europe.
9. S'agissant de la Session d'étude, les membres du **Bureau** proposent le thème « **Formation des magistrats en matière de Media et Justice** » qui pourrait être divisé en deux sous-thèmes :
  - a) **La formation des magistrats en matière de Média et Justice – relations et coopération** (en anglais : « Training of Judges related to the Judiciary and Media – relationship and cooperation ») ;
  - b) **Le rôle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et tout particulièrement l'article 10 de la Convention** (en anglais: « The role of the case law of the European Court of Human Rights and in particular the Article 10 of the Convention »).
10. Chaque sous-thème sera présenté par deux rapporteurs. A cet égard, le Secrétariat invite le **Bureau** à présenter, dans les meilleurs délais, des propositions de rapporteurs pour le sous-thème a). La délégation de l'Espagne se charge de proposer un rapporteur (éventuellement le Chef de l'unité de presse du Conseil espagnol des Journalistes) qui pourra faire une intervention basée sur une analyse approfondie des questions et pratiques utilisées dans la relation entre les juges et la presse lors du procès «11-M » des attentats de Madrid de 2004. Le **Bureau** considère opportun d'inviter à cette session d'étude, d'une part, un représentant des professions judiciaires pour l'aspect juridique, d'autre part un journaliste pour l'aspect relatif aux techniques de communication.
11. **Le Bureau** charge également le Secrétariat de prendre contact avec la Division des Media de la DG-HL et de coordonner les efforts avec les collègues du programme HELP afin d'identifier les rapporteurs du sous-thème b). Ce sous-thème devrait contenir également un aspect sur la méthodologie de la formation aux media.

### **Mise en évidence d'un corpus de normes du Conseil de l'Europe**

12. Faisant suite aux conclusions de la 9<sup>ème</sup> réunion plénière, **le Bureau** reconnaît l'importance de faire ressortir, dans le cadre du Réseau de Lisbonne, un corpus minimal de normes du Conseil de l'Europe qui devrait être considéré par les instituts de formation judiciaire. Ce document permettra la mise à disposition des institutions de formation d'un programme cadre qui, d'une part, définira sur quels instruments du Conseil de l'Europe doit porter en priorité la formation, et, d'autre part, les moyens permettant d'améliorer la qualité de la formation en droit européen.
13. **Le Bureau** charge le Secrétariat de préparer un projet de programme cadre pour fin mai afin que les membres du Bureau puissent faire des commentaires qu'ils présenteront fin juin. La version finale sera présentée pour discussion lors de la 10-ème réunion plénière du Réseau.

### **Examen de la proposition du Centre National de Formation Judiciaire de la Pologne relative à la formation des procureurs**

14. Le **Bureau** charge le Secrétariat de préparer une lettre de réponse à l'attention du Directeur du Centre de Formation Judiciaire en l'informant de sa décision concernant l'organisation d'une conférence dans le cadre de l'initiative de formation de Varsovie en 2008: le Bureau convient que cette activité peut être organisée sous l'égide du Réseau de Lisbonne et que plusieurs experts éminents du Réseau pourront y participer. Néanmoins, le Conseil de l'Europe ne peut s'engager à contribuer financièrement à l'organisation de la Conférence. Le **Bureau** note également qu'il faut tenir à l'esprit la position du Réseau de Lisbonne d'agir vers une formation unifiée des juges et des procureurs et d'éviter la création de nouveaux fora exclusivement dédiés à la formation de procureurs.

### **Possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)**

15. Après avoir pris connaissance de la dernière version de la note posant les principes de la coopération entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ, transmise par le REFJ (document RL/BU (2007)1), le Bureau regrette la portée limitée de cette nouvelle version. C'est pourquoi il propose que soit à nouveau considérée la version proposée lors de la 6ème réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (RL/BU (2007) 2). Il charge le Secrétariat de relancer le dialogue avec le REFJ sur cette base et d'organiser une réunion bilatérale entre le nouveau Président du Réseau de Lisbonne et le nouveau Secrétaire Général du REFJ en vue de convenir d'une stratégie de coopération à long terme au bénéfice des deux réseaux. La réunion pourrait se tenir en mai ou juin à Bruxelles ou à Paris.

### **Information du Secrétariat sur le Site Internet du Réseau de Lisbonne**

16. Le Secrétariat informe le **Bureau** de la mise en place du forum de discussion sur le site Internet du Réseau et attire l'attention des membres sur le fait que le forum est très peu utilisé par les personnes y ayant accès. Afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs, les membres du **Bureau** demandent au Secrétariat de réfléchir aux modalités permettant de rendre le forum plus vivant au travers, par exemple, de discussions thématiques, de la nomination d'un expert pour chaque discussion, etc. Les sujets adressés par le forum pourraient être :
- a) Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des sessions de formation ;
  - b) Comment augmenter la qualité de la formation ?
  - c) Comment convaincre les institutions à contribuer à une meilleure formation ?
  - d) Discussion sur le corpus de droit du Conseil de l'Europe devant faire l'objet d'un enseignement dans les institutions de formation.

## ANNEXE

### **Septième réunion du Bureau du Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats**

Palais de l'Europe (Salle 15), Strasbourg, 14 mars (9h30 – 18h00) 2008

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Président
4. Information par le Secrétariat
5. Préparation de la 10<sup>ème</sup> réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Palais de l'Europe, Strasbourg, 30 - 31 octobre 2008)
  - a. Articulation et ordre des travaux de la réunion plénière (Table Ronde sur le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, Session d'Etude, relations avec d'autres instances au sein et hors du Conseil de l'Europe, élection de deux nouveaux membres du Bureau, etc..)
  - b. Session d'Etude de la réunion plénière
    - i. Décision à prendre par le Bureau sur le thème et les sous-thèmes<sup>1</sup>
    - ii. Identification des Rapporteurs
6. Examen des éventuelles modalités de coopération que le Réseau de Lisbonne pourrait créer ou développer, le cas échéant en coopération avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, notamment par le biais d'un programme-cadre, en vue d'apporter sa contribution aux méthodologies spécifiques visant au développement de la prise en compte du Corpus du Droit du Conseil de l'Europe dans les institutions de formation judiciaire et à son intégration dans les programmes de formation initiale et continue

---

<sup>1</sup> Lors de sa 9<sup>ème</sup> réunion plénière (Strasbourg, 10 -11 octobre 2007), le Réseau de Lisbonne a proposé le thème « Formation des magistrats en matière de Media et Justice ».

- 7.** Examen de la proposition du Directeur du Centre National de Formation Judiciaire de la Pologne relative à la formation des procureurs, notamment en matière de coopération internationale
- 8.** Possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)
- 9.** Information du Secrétariat sur le Site Internet du Réseau de Lisbonne
- 10.** Questions diverses